

**Etaient présents :**

M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian – Aviré  
MM. PASSELANDE Germain, GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon  
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danielle – Châtelais  
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée  
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée  
MM. COUTINEAU Michel, PELLUAU Dominique – Louvaines  
M. SEJOURNE Serge - Marans  
MM. RONCIN Joël, GUINCHARD Serge – Montguillon  
MM. LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère  
M. SEREX François - Nyoiseau  
M. BELLIER André – St Martin du Bois  
M. COTTIER Guy – Ste Gemmes d'Andigné  
M. BRECHETEAU Gilles, Mme LAMARCHE Sonia - Segré  
M. HUAULME Yannick – Andigné  
M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée  
M. PLACET Denis, Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay  
M. LAURENCEAU Jean Marie – Champteussé sur Baconne  
MM. GAUDIN Joseph, AUGEREAU Tony – Gené  
MM. JUTEAU Jean Jacques, CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon  
MM. GLEMOT Etienne, BOURGEOIS Michel, CHALET Daniel – Le Lion d'Angers  
M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine  
M. PELE Jacques – Pruillé  
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou  
MM. PARE Marcel, FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou  
MM. BOUMIER Jean Louis, BERTHELOT Paul – Vern d'Anjou  
M. CHEVILLARD Jean Alain, Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie  
MM. RAYMOND Alain, BOUVET Emmanuel - Freigné  
M. GAUTIER Joseph – Loiré

Mme COURBET Sylvie – Service Public 2000  
Mlle ENGUELZ Carole – Service Public 2000  
Mme DURASSIER Murielle – Trésorière de Segré

**Etaient excusés :**

Mme JAMES Marie Agnès - Aviré  
M. BOULTOUREAU Hubert, Mme CHAUVEAU Marie Lise – Bourg d'Iré  
M. DERSOIR Gaëtan - Marans  
M. TROUILLEAU Jacky – Noyant la Gravoyère  
M. BECHU Patrick – St Sauveur de Flée  
Mmes PASQUIER Marie Noëlle, MICHEL Muriel – Ste Gemmes d'Andigné  
M. BRAUD Alain – Segré  
M. FUSELIEZ Didier – Andigné  
M; GAUTIER Jacques – Brain sur Longuenée

M. BOUIN René – Chenillé Changé  
M. FOUCHER Jérôme – Grez Neuville  
M. RENOUE Emmanuel – Le Lion d'Angers  
Mme BELLIER-POTTIER M. Françoise – Montreuil sur Maine  
M. AIGLE Laurent – Pruillé  
Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou  
M. BOISNEAU Claude – Chazé sur Argos  
Mme POIRIER Annick - Freigné

**Etaient absents :**

M. ROUSSEAU Hubert, Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau  
M. VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois  
M. MARTIN Olivier – St Sauveur de Flée  
M. GRIMAUD Gilles - Segré  
Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé sur Baconne  
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé  
MM. ONILLON Jean Marc, GILARD Laurent – Grez Neuville  
M. CLAUDE Gilles – Chazé sur Argos  
M. COUDRAY Peter – Loiré

Madame PETITEAU Marie Luce a donné pouvoir à Monsieur BERTHELOT Paul, Madame BELLIER-POTTIER M. Françoise a donné pouvoir à Monsieur REMOUE Michel.

Monsieur CHAUVEAU Olivier est désigné secrétaire de séance.

**Présentation de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude sur le financement**

**Compte rendu du Service Public 2000 (voir Annexe)**

Madame COURBET présente les enjeux liés au mode de financement du service. Concernant la tarification incitative (RI), un volume de bac est généralement attribué en fonction de la taille du foyer et le nombre de présentations du bac à la collecte permet de faire varier la facture. Pour les logements disposant de peu de place le système des sacs est difficile à gérer; en revanche des conteneurs collectifs avec identification des usagers seraient possibles (1 seule expérience en France).

La redevance apporte des interrogations sur la gestion de la collecte.

Monsieur GRANIER s'interroge sur l'apport de sacs de déchets d'un container à un autre et M. GLEMOT s'inquiète des dépôts sauvages près des containers dans le centre ville.

Madame COURBET rappelle que le système doit être verrouillé par un règlement de collecte strict et une mobilisation de tous les échelons (communes...).

Madame COURBET rappelle que le choix du mode de collecte est important pour faire les simulations. Une présentation est faite avec une collecte d'ordures ménagères résiduelles en bac et une collecte sélective (DEM et JRM) en bac jaune tous les quinze jours et une collecte du verre en apport volontaire.

Monsieur RONCIN s'interroge sur la collecte des foyers habitant en campagne car les bacs resteront en bout de chemin et cela nécessitera de passer partout. Le temps de collecte sera allongé et les circuits seront plus longs. Le coût financier pour l'usager reste identique pour un service différent.

Monsieur SEREX s'étonne que les tarifs soient présentés par habitant et non par foyer.  
Madame Courbet rappelle que sa présentation des coûts est faite par foyer.

Les dépenses des déchetteries sont également incluses dans le financement. Il faudrait limiter l'accès à un nombre de passages par an (exemple : 6) afin d'éviter une trop grande fréquentation dans les déchetteries. Les apports seront plus efficaces. On évitera aussi les apports inutiles (pelouse...).

Madame COURBET rappelle qu'il faudra une grande implication des Communes et du personnel du SISTO pour tenir à jour la liste des usagers dans les Communes afin de maîtriser les impayés.

Le SISTO fixe le tarif et gère les impayés. Les Communautés de Communes rendent uniquement l'argent perçu par les usagers. Le taux d'impayés peut se situer entre 1,5 et 4%, mais il faut maîtriser les impayés pour faire des factures justes et éviter une trop forte augmentation de la redevance.

La fréquence de reversement des Communautés de Communes envers le SISTO devra être définie pour éviter de payer une ligne de trésorerie trop élevée.

L'optimisation du service et notamment la conteneurisation sur l'ensemble du territoire représente un surcoût de 380 000 € par rapport au service actuel. La mise en place d'un service de gestion de la RI représente 96 000 € par an en situation stabilisée.

Monsieur GRANIER s'interroge sur l'opportunité de changer le mode de financement.

Madame COURBET rappelle les objectifs du Grenelle. Le financement du service déchet doit être incitatif. Actuellement il n'y a pas de texte d'application sur la TEOM incitative. Il faut absolument plus de prévention et de valorisation. Si les objectifs ne sont pas atteints, il pourrait y avoir une perte des subventions. La TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) en 2013 va passer à 24 € la tonne de déchets enfouis en plus du coût d'enfouissement. La première solution est déjà de diminuer les fréquences de collecte et d'adapter le service à la hauteur de son utilisation.

Monsieur GRANIER constate que le service diminuerait pour une augmentation du coût de 15 %.

Monsieur BROUQUIER s'interroge sur l'incitation au tri dans ce contexte-là.

Madame COURBET rappelle qu'il faut maîtriser les coûts. Toutefois l'augmentation de la TGAP sera très forte, ce qui obligera de réduire la fréquence de collecte.

Monsieur SEREX souligne que les usagers dans les petits logements paieront plus chers en redevance.

Madame COURBET souligne qu'il ne faut pas faire le choix en fonction du coût de la redevance. La redevance incitative réduit les écarts constatés en TEOM entre usagers; on passe d'un équilibre à un autre. C'est un système plus lisible où chacun prend conscience du coût des déchets.

La présentation des bacs avec un financement à la TEOM n'est pas incitative. En revanche avec la redevance il est constaté un taux de présentation inférieur à 30 %.

La facturation en redevance incitative peut se décliner en 2 parties :

- part fixe : abonnement du service et frais fixes en fonction du volume du bac
- part variable ; grille tarifaire à définir en fonction du nombre de levées.

Le passage de la TEOM à la redevance implique la responsabilité de l'usager. Les 6 premiers mois sont difficiles. Il faut faire comprendre le service et le mécanisme de facturation.

Monsieur BUOB souligne que les usagers n'auront pas de moyens d'actions si on réduit la fréquence de collecte; en plus la part fixe tempère le caractère incitatif. La réduction de collecte entraîne un manque d'hygiène et les bacs seront remplis au maximum. La dotation du volume des bacs peut poser quelques problèmes car pour les foyers travaillant à l'extérieur et des enfants dans les écoles ils ne génèrent pas de déchets au domicile alors qu'un couple de retraités peut produire plus de déchets en étant que deux. Le risque est de vouloir remplir son bac alors qu'il est à moitié plein; on peut aboutir à un système pervers à la hausse. Monsieur BUOB indique que le système au poids fonctionne très bien en Alsace du côté de Dannemarie.

Madame COURBET rappelle qu'il faut tenir compte de la fréquence de collecte pour dimensionner les bacs. Le parc de bacs doit être le plus restreint possible (3 volumes différents maximum) pour limiter les coûts de gestion. D'autre part le système à la pesée existe en France en 4 endroits. Il est plus cher car nécessite plus de révisions et le matériel est plus fragile. Se pose quand même la question de la fiabilité des pesées. On peut noter qu'il n'y a aucune différence significative – en termes de performance de collecte Kg OMR/hab. – entre un système à la levée et un autre à la pesée.

Monsieur PASSELANDE préconise de laisser une collecte OMR toutes les semaines en laissant la possibilité aux usagers de présenter leur bac tous les 15 jours. Au bout de quelques années on verra si on peut diminuer la fréquence de collecte.

Monsieur PELLUAU indique que les foyers qui trient déjà au maximum auront peu de marges de manœuvre pour réduire leur facture.

La mise en place de points d'apport volontaire interroge certains sur la perte possible de tonnages. Monsieur SEREX demande qui serait responsable du nettoyage autour des points d'apport volontaire. Les communes auraient un rôle important à jouer.

Madame COURBET attire l'attention sur le service à la carte car la communication auprès des usagers serait très difficile. En termes de gestion il serait ingérable.

Monsieur RONCIN estime que la TEOM est injuste car la taxe foncière sert de référence pour le calcul. La ROEM est meilleure mais difficile à mettre en place.

Madame COURBET compte étudier la faisabilité technique et juridique d'une caution lors de la distribution des bacs. La caution ferait partie des "règles du jeu" traduites dans le règlement de service.

Monsieur LAURENCEAU souligne que le SISTO ne maîtrise pas les bases communales, le passage à la REOM permettrait d'appliquer un tarif en fonction de la présentation du bac.

Madame COURBET indique qu'il faut redynamiser le système de collecte avec de nouveaux services. La redevance incitative est possible en équipant les foyers de bacs pucés.

Monsieur LAURENCEAU souhaite connaître le gain d'une collecte en apport volontaire avec une mise en place de conteneurs enterrés.

Monsieur BELLIER rappelle que la révision du plan départemental est en cours. Il est préconisé de mettre en place une organisation de territoire pour un rapprochement avec certains syndicats. Il faut aussi penser au centre de tri, car si la collecte des emballages et du papier est mutualisé dans un même contenant, le centre de tri n'est plus adapté et cela représente des coûts.

Madame COURBET souligne qu'il faut bien se positionner par rapport au plan départemental qui doit répondre aux objectifs du Grenelle et conditionne les installations du territoire.

En conclusion, Madame COURBET tient à distinguer deux choses : l'optimisation technique du service et le passage à la redevance. Avec la redevance incitative on peut anticiper le changement de comportement des gens et mettre en œuvre des optimisations.

La double question est la suivante : veut-on réduire la facture globale dès le départ ou veut-on laisser aux usagers la possibilité de réduire leur facture.

### **Convention avec le SYCTOM Loire Béconnais**

Monsieur BELLIER informe que des caractérisations de bennes tout venant en provenance du SISTO seront effectuées à la déchetterie du Louroux Béconnais dans le cadre du SEDNO entre le 27 mai et le 25 juin par le stagiaire du SEDNO et du personnel de l'association Aides. Les produits valorisables seront triés, les déchets ultimes seront enfouis dans le centre d'enfouissement technique du Louroux Béconnais au tarif de 67,20 € TTC la tonne.

Vote à l'unanimité

Monsieur SEREX déplore les sigles et souhaite avoir les définitions. Il est rappelé que les définitions sont dans le livret d'accueil de l'élu qui a été remis en début de mandat.

Fin de la séance à 22 H 45

~::~::~~::

Prochain comité syndical le Mercredi 30 Juin à 20 H 30

Le secrétaire,  
M. CHAUVEAU Olivier

